

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 29 NOVEMBRE 2018 - 20 h 00

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES

- ↳ Décisions modificatives de crédits
- ↳ Indemnité de conseil 2018 comptable du Trésor
- ↳ DGF 2019 – longueur voirie communale
- ↳ Transferts d'actifs rétrocession de compétences CCAM

2 – PERSONNEL COMMUNAL

- ↳ Taux contrat d'assurance groupe statutaire au 01 janvier 2019

3 – SERVICES – ECOLES

- ↳ ONF : coupes de bois
- ↳ Recensement population 2019 : districts, agents recenseurs

4 – CONSEIL MUNICIPAL : ELUS – FONCTIONNEMENT

- ↳ Rapport délégués et commissions
- ↳ Informations diverses

5 – INFORMATIONS DU MAIRE

PRESENTS :

Pierre HEINE – Didier BRANZI — Carole BOLLARO - Bernard WEITTEN — Sylvain PRATI – Dominique HALLÉ - Bernard HEINE - Eric MARCHAL – David LEDENYI - Bernard PERRIN - Sandrine BIRARDI - Messaade VAISSIERE — Sandrine BRENYK - Cathy TONUS

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Dominique LEBRUN, procuration à Dominique HALLÉ – Liliane MATHIS, procuration à Carole BOLLARO — Martine GINDT, procuration à Sandrine BIRARDI -, Rodrigue LAGLASSE – Céline ROBERT, procuration à Eric MARCHAL

Aucune observation, ni écrite, ni orale, n'ayant été formulée, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 10 octobre 2018.

Francine SCHOTT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, le maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- ↳ Subvention Téléthon 2018

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

FIN – BUD/46-2018 – FINANCES – BUDGET – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Suite à différentes décisions prises par le conseil municipal relatives à diverses acquisitions immobilières et à l'exécution de travaux, Didier BRANZI, 1^{er} Adjoint, expose au conseil municipal les modifications budgétaires à effectuer en conséquence.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Didier BRANZI, à l'unanimité :

- décide modifier les inscriptions budgétaires du budget primitif 2018 comme suit :

BUDGET GENERAL

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES
Article	Chapitre ou Opération	Libellé article	Montant
10226	10	Taxe d'aménagement	1 600
2111	21	Achat terrains nus	90 000
2115	21	Achat terrain bâti	160 000
2151	21	Réseaux de voirie	19 000
21538	21	Aménagement autres réseaux	17 700
2312	23	Agencements et aménagements de terrains	16 000
		Sous-total	304 300
2135	21	Installations générales	-30 000
2184	21	Acquisition mobilier	-30 000
21568	21	Matériel incendie	-9 000
2315	33	Travaux RD918	-235 300
		Sous-total	-304 300

BUDGET MEDITRINA**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Article	Chapitre	Libellé article	Montant
62878	011	Remboursement de frais	7 000
RECETTES			
Article	Chapitre	Libellé article	Montant
7015	70	Vente de biens	7 000

BUDGET LES VALLONS II**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Article	Chapitre	Libellé article	Montant
605	011	Travaux	20 000
RECETTES			
Article	Chapitre	Libellé article	Montant
7015	70	Vente de biens	20 000

FIN – TRESOR/47-2018 – FINANCES – TRESORERIE – INDEMNITE CONSEIL COMPTABLE DU TRESOR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 2 voix contre (Eric MARCHAL + procuration) et 6 abstentions (Dominique HALLÉ + procuration – Messaade VAISSIERE – Cathy TONUS – Sandrine BRENYK – David LEDENYI),

- décide d'attribuer à Monsieur Thierry DELON, Comptable du Trésor, le taux maximum de l'indemnité de conseil pour l'année 2018, calculé conformément aux textes en vigueur, correspondant à un montant brut de 637,16 €
- donne pouvoir au maire d'ordonnancer la dépense correspondante.

FIN – BUD/48-2018 – FINANCES – BUDGET – DGF : LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE

En séance du 10 octobre 2018, la longueur de voirie communale a été arrêtée à 8 120 ml sur la base du dernier mtré de 7966 m fixé en octobre 2015.

Cette précédente longueur était en fait de 7 960 ml aussi, le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'apporter la correction nécessaire, la longueur totale étant de ce fait de 8114 ml.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- arrête à ce jour la longueur de voirie communale à 8 114 ml.

Des points sont à vérifier : intégration des voiries de la zone communautaire – situation du chemin des Clos Fleuris.

FIN – BUD/49-2018 – FINANCES – BUDGET – TRANSFERT ETAT DE L'ACTIF DE LA C.C.A.M.

En application des arrêtés préfectoraux N° 2016-DCTAJ/1-040 du 30 juin 2016 et N° 2016-DCTAJ/1-046 du 16 août 2016, plusieurs prérogatives ont été rétrocédées par la communauté de communes de l'Arc Mosellan (CCAM) à ses communes membres.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder au transfert d'actif correspondant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Didier BRANZI, 1^{er} Adjoint au Maire, à

- accepter le transfert d'actif, qui n'a pas d'incidence financière, de la CCAM vers la commune conformément au tableau présenté
- signer le procès-verbal de retour de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers.

FIN – SUB/50-2018 – FINANCES – SUBVENTION TELETHON

Dans le cadre de la manifestation organisée au profit du Téléthon 2018 par l'APEEM, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de verser à cette association une subvention de 550 €
- demande au maire de procéder à l'ordonnancement de cette dépense.

- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;
- VU** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- VU** le Code des assurances ;
- VU** le Code des marchés publics, réglementant le marché initial ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion ;

Le maire, après avoir rappelé que :

- ↳ la commune a, par la délibération du 08 décembre 2016, adhéré au contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.
- ↳ les taux applicables au contrat d'assurance statutaire souscrit par le centre de gestion de la Moselle depuis le 1^{er} janvier 2017 sont les suivants (taux garantis 2 ans sans résiliation, soit jusqu'au 31 décembre 2018) :
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale
Option choisie : tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire
Taux : 5,18 %
Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)
Option choisie : tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire
Taux : 1,30 %
- ↳ au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le centre de gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

expose que :

- ↳ le centre de gestion a communiqué à la commune les taux qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019, garantis jusqu'au 31 décembre 2020, pour les mêmes options choisies :
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale
Taux : 5,59 %
Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)
Taux : 1,43 %
- ↳ la contribution financière pour la prestation d'administration du contrat par le centre de gestion demeure fixé à 0,14 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter les nouvelles conditions tarifaires,
- d'autoriser le maire à signer le coupon réponse afférent aux taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du centre de gestion.

SERV – ONF/12-2018 – SERVICES – COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE

Bernard WEITTEN, adjoint, rappelle que la commune propose aux habitants de METZERVISSE le façonnage de bois de chauffage.

En 2018, les coupes seront réalisées dans la parcelle 7 de la forêt communale, au lieu-dit « Stollbusch », conformément à l'état prévisionnel établi par l'ONF. Il s'agit de bois sur pied (diamètre 30 cm maximum) à façonner par les cessionnaires.

Les lots seront attribués par tirage au sort sur une liste de demandeurs arrêtée au 30 novembre 2018. La commission « forêt », chargée de la mesure de ces lots, propose un prix de vente du stère de 12 € TTC.

Chaque personne intéressée, novice en matière de coupe de bois, devra s'engager à participer à une formation pratique de 3 heures proposée par la commune pour un montant de 20 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve ces propositions
- demande au maire de faire le nécessaire en ce sens.

Dans le cadre du recensement général de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019, le conseil municipal a désigné, en séance du 06 juin 2018, carole BOLLARO, adjointe, en qualité de coordonnateur communale. Elle rappelle quelques uns des éléments principaux ayant trait aux opérations de recensements et aux agents qui en seront chargés. Ceux-ci seront au nombre de 4 soit, 1 par district.

Sont proposés à ces fonctions :

- Madame Sandrine BOURG
 - Monsieur Gilbert CHRISTINY
 - Madame Laurence HANN
 - Madame Sandrine KACZENSKA

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ➡ approuve la nomination des personnes proposées
 - ➡ demande au maire de faire le nécessaire en ce sens.

CM – DELCOM/09-2018 – CONSEIL MUNICIPAL – RAPPORT DELEGUES ET COMMISSIONS

- Déploiement fibre optique
 - Syndicat Intercommunal du gymnase de Kédange/Canner : réunion du 08 octobre
 - Conseil d'école du 08 novembre
 - SCOTAT : réunion du 27 novembre
 - Manifestations à venir :
 - Saint-Nicolas : vendredi 07 décembre
 - Sainte-Barbe : samedi 08 décembre
 - 3 Saintes : dimanche 16 décembre

INFOS/06-2018 – INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- Demande de « préfinancement » liaison douce RD 918 par les services du Département acceptée
 - Remerciements subventions APEI Thionville
 - Remerciements repas Seniors
 - Révision PLU commune de DISTROFF
 - Compensation perte taxe d'habitation
 - **Documents consultables en mairie ou sur sites :**
 - Bilan d'activité SISCODIPE année 2017
 - Signature avenant contrat redevance spéciale collecte déchets ménagers
 - Avenant convention M. DEMIRCI (il n'est plus présent à midi, seulement le soir donc le loyer passe de 150 € à 75 € par mois)
 - Opération ramassage déchets sauvages CCAM : 06-04-2019
 - Vente biens immobiliers
 - Droit de préemption urbain non exercé sur immeubles suivants :
 - 26 résidence du Vallon (JANIAK)
 - Rue des Romains et Sur le Bois Fouillis (FRANTZ)
 - 6 rue des Anciens Fours à Chaux (SALINGUE)
 - 1 route de Volstroff (THEIS)
 - 3 route de Kédange (VIROT)
 - 12 B rue des Anciens Fours à Chaux (THETARD)
 - Morgue :
 - avenant maîtrise d'œuvre chambre mortuaire : dossier permis modificatif = 2 000 € HT
 - fonctionnement chauffage/clim OK
 - morgue opérationnelle dès réception définitive de l'ensemble des travaux (quelques finitions à reprendre)
 - Partie boucle Bernard Hinault située sur le ban de Distroff : prévoir une convention avec la commune de Distroff pour régler les questions liées à l'entretien de la voirie ainsi que la participation des habitants concernés au repas des Aînés
 - Compétence eau et assainissement reviendrait à la CCAM au 01-01-2020. Cette échéance pourrait être repoussée si 25 % des communes membres ne souhaitent pas cette prise de compétence
 - Aménagement accès futur ALDI : projet rond-point réexaminé par les services du département

A RETENIR

8 décembre : 10 h. visite des locaux de la future morgue
Lundi 07 et mardi 08 janvier 2019 : ramassage des sapins